

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 594 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène, 4 rue des Frères-Perier (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène 4 rue des Frères-Perier (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 9 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène 4 rue des Frères-Périer (16e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En mémoire de Roger Coquoin, commandant de la région P (Paris et la région parisienne) de l'Armée secrète à partir de l'été 43. Mortellement blessé par la gestapo dans cet immeuble le 29 décembre 1943. Et de Pierre Pène, qui lui a succédé dans ces responsabilités et a dirigé les FFI de la région P jusqu'à son arrestation le 4 avril 1944.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO